

République française

 Département de la
 Haute-Savoie

 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 ...
**Commune de
 CERVENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026 à 20H00

Convocation
 du 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 15
 Quorum : ----- 08
Présents : ----- 14
 Absents : ----- 01
 Pouvoirs : ----- 01
 Votants : ----- 15

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : BERGERON Thomas

Pouvoirs : BERGERON Thomas à PONCET Sana

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

VOTE
 Pour : ----- 15
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

**COMMISSIONS
 MUNICIPALES**

OBJET : Création et composition des comités consultatifs

**Délibération
 N°2026-27**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2,

Vu l'intérêt communal à associer les élus et les habitants à la réflexion sur les politiques publiques locales,

Considérant que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal,

Considérant que ces comités jouent un rôle d'avis, de proposition et de contribution,

Considérant qu'il convient d'en fixer la composition et de désigner les membres du Conseil municipal appelés à y siéger,

Il est proposé de créer 4 comités consultatifs, chargés respectivement des thèmes suivants :

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **30 AVR. 2026**

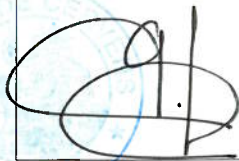
Reçue en Préfecture

Le : **30 AVR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **30 AVR. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



- **Cimetière**
- **Festivités**
- **Mise en œuvre du Plan communal de Sauvegarde**
- **Environnement / sentiers**

Il est proposé que chaque comité consultatif soit composé de 4 membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : de créer les 4 comités consultatifs suivants :

- **Cimetière**
- **Festivités**
- **Mise en œuvre du Plan communal de Sauvegarde**
- **Environnement / sentiers**

Article 2 : après appel à candidatures, le conseil municipal, désigne au sein des comités consultatifs les membres suivants :

- **Cimetière** : Christophe CHATEL, Patrick LEGRAND, Michaël MONTEIRO, Julien VITTET
- **Festivités** : Christophe CHATEL, Coralie DECOMBARD, Patricia LOMBARD, Hélène MUSELLA, Sana PONCET,
- **Mise en œuvre du Plan communal de Sauvegarde** : Michaël MONTEIRO, Christophe CHATEL, Sana PONCET, Patricia LOMBARD, Patrick LEGRAND,
- **Environnement / sentiers** : Coralie DECOMBARD, Christophe CHATEL, Michael MONTEIRO, Sophie KELLER, Sana PONCET, Julien VITTET

Article 3 : Un appel à la population sera réalisé pour déterminer les membres extérieurs au Conseil Municipal qui siègeront dans ces comités consultatifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Ruta NOEL

